

Instances communales

Désignation de Monsieur Jérôme Leclercq, conseiller communal, en tant que délégué de la majorité pour représenter la délégation communale dans le cadre de la concertation entre la Ville et le CPAS, au sein de Commission locale de développement rural (CLDR), *Commission communale des « Seniors »*, ainsi que dans les Intercommunales et ASBL suivantes : *Intercommunale sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W)*, *Intercommunale Sédifin*, *Intercommunale IMIO*, *Société Coopérative de logement social « Notre Maison »*, *Centre Culturel du Brabant Wallon (ASBL)*, *Agence locale pour l'emploi (ASBL)*, suite à la démission de Madame Joëlle Janssens.

Il remplacera également Monsieur Kévin Paulus, Conseiller communal ayant démissionné de la Commission communale de circulation

Divers

Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO, prévue le 4 juin 2015

Finances

Approbation du budget 2015 de la Fabrique d'église de Loupoigne prévoyant une participation communale de 12.214 €

Énergie

Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de fournitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle omnisports de Genappe. Cette installation devrait couvrir 20 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement de cette salle. Coût estimé : 19.989 €

Travaux

- ◆ Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux relatif à la réfection de dalles et de joints de la route de Lillois à Vieux Genappe
- ◆ Coût estimé : 49.000 €
- ◆ Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux dans le cadre du Plan d'Investissement 2013-2016 pour différentes interventions sur les voiries suivantes :
- ◆ Réfection de la rue Banterley, Réalisation d'un trottoir sur la rue Godefroid de Bouillon, Travaux d'aménagements de sécurité et réfection partielle de la rue des Deux Saules, Travaux de réfections localisées rue de Houtain-Le-Val, Travaux de réfections localisées de l'Avenue Eugène Philippe.
- ◆ Montant estimé : 499.996 €

Plaine de Vacances communales

Modification du règlement d'ordre intérieur des plaines de vacances organisées par la Ville. Les enfants âgés de 0 et 5 ans voyagent gratuitement sur tout le réseau TEC. Grâce à la carte « Mobib-Lynx Junior » proposée par le TEC au prix de 5 €, les enfants âgés de 6 et 11 ans peuvent également voyager gratuitement pendant 5 ans en payant une seule fois cette somme. Selon de règlement du TEC, celle-ci doit être payée par les parents ou le tuteur légal de l'enfant. La Ville ne peut donc pas intervenir financièrement. Désormais, la Ville, qui prend en charge financièrement (+/- 45.000 € par an) l'organisation des plaines de vacances de printemps et d'été qu'elle organise, demandera à ce que les enfants qui s'inscriront aux plaines possèdent cette carte. En effet, celle-ci permettra de libérer le budget « transport » des plaines pour l'utiliser dans d'autres animations pour les enfants. Rappelons que cette carte offre aux enfants de voyager sur tout le réseau TEC pendant 5 ans. Ils pourront donc l'utiliser pour tous leurs déplacements en bus.